



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article676>

Livret personnel de compétences : véritable casier scolaire.

- Actualité des luttes - Ecole sécuritaire, RESF -



Date de mise en ligne : lundi 30 mai 2011

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz



Sous prétexte de « suivi personnel des élèves » le ministère demande aux enseignants, à travers le LPC, de valider 98 items conçus en tant que « connaissances, aptitudes et attitudes appropriées à une situation donnée ».

On reconnaît ici les **concepts-clés du management néolibéral** (savoir, savoir-faire, savoir-être), permettant depuis les années 80 aux DRH des entreprises de gérer à flux tendu les ressources humaines avec la plus grande parcimonie : Ce n'est plus une qualification précise, appuyée sur un diplôme qu'ils recherchent, mais des compétences diverses qui les autorisent, suivant les besoins de l'entreprise, à confier aux salariés les tâches les plus diverses sous la menace permanente du licenciement.

Le lien entre les deux n'est pas un pur produit de nos fantasmes de gauchistes paranoïaques. L'instauration du LPC est la forme choisie par le gouvernement pour mettre en oeuvre le programme éducatif de la très libérale OCDE à la demande de la toute aussi libérale Union européenne. D'ailleurs, la mise en place du LPC fait la joie d'un patronat qui rêve de la suppression des grilles de qualification des conventions collectives.

Et le gouvernement a tout prévu : les éléments du livret de compétences pourront être intégrés au « Passeport orientation et formation » instauré par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie. Tous deux ont d'ailleurs le même contenu. **Un employeur pourra donc tout savoir sur ceux qu'il souhaite embaucher et pourra ainsi sélectionner en connaissance de cause ses salariés, comme il achète un produit ou une machine.**

En outre, le fait que le LPC soit subrepticement devenu une application numérique depuis janvier 2010 le rend exportable pour n'importe quel service, police comprise. On voit d'ailleurs mal comment des enseignants sont en mesure de renseigner à propos de leurs élèves des champs comme « adopte des comportements favorables à sa santé », « à sa sécurité » ou encore de se prononcer sur leur « sensibilité ». Après que les compétences aient été retirées de Base-élève suite à la mobilisation de parents et enseignants, les voilà qui reviennent par la fenêtre.

La mise en place du LPC est donc inadmissible, parce qu'elle poursuit des fins économiques et policières qui sont étrangères à notre conception de l'enseignement. Pour nous, **l'école doit être vecteur de construction individuelle et d'émancipation sociale, non l'antichambre des entreprises et des commissariats.**

Par ailleurs, comme toutes les innovations pédagogiques de ces dernières années, le LPC s'ajoute inutilement aux dispositifs préexistants qui restent le support de l'information aux parents (note et annotation des copies, bulletins trimestriels et livrets scolaires...). Il constitue donc encore une fois une **surcharge de travail supplémentaire** et

Livret personnel de compétences : véritable casier scolaire.

superflue pour les enseignants, et qui ne relève pas des charges correspondant à la part fixe ou à la part modulable de l'ISOE. Les enseignants ne sauraient donc être obligés d'y participer.

Pour toutes ces raisons, SUD Éducation appelle les collègues à débattre et à refuser le livret personnel de compétences et les conséquences qu'il implique, à laisser aux chefs d'établissements la responsabilité de valider ou non l'acquisition du socle commun à partir des bulletins, conseils de classe et résultats au brevet. SUD Éducation Lorraine soutiendra ouvertement toutes les équipes et les collègues qui, collectivement, auront décidé de boycotter ce nouvel outil de fichage.